

## Municipalité

**Préavis No. 62/2024 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires**

### **Proposition d'amendement à l'annexe 4 du préavis No. 62/2024**

---

Le titre de l'annexe 4 du préavis No. 62/2024 présente le texte suivant :

« Liste des communes ayant adopté le présent règlement »

La Municipalité propose la reformulation suivante du titre :

~~« Liste des communes ayant adopté le présent règlement »~~

« Liste des communes ayant adopté le Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires »

Cette reformulation fait suite à une demande de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) adressée à toutes les communes concernées par la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 23 septembre 2024, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser